

Compte rendu du Conseil Municipal de Villefrancoeur du 8 décembre 2017.

Indemnités : les élus ont choisi de solliciter le concours du comptable du Trésor pour assurer des prestations de conseils et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable. En contrepartie, vote d'une indemnité de conseil à 50% du taux maximum autorisé par an.

Subvention : Le tour du Loir-et-Cher passera par la commune le mercredi 11 avril 2018, le Conseil Municipal a décidé d'accorder une subvention d'organisation de 53.16€.

Le recensement : aura lieu sur la commune du 17 janvier 2018 au 18 février 2018, l'agent recenseur se présentera pour réaliser cette enquête qui pourra aussi se faire par internet, le Conseil Municipal a fixé la rémunération de l'agent recenseur en fonction du nombre de bulletins individuels papier ou internet, nombre de logements, une indemnité de transport et frais de formation. La commune a reçu une subvention de 835€.

Accessibilité : le Conseil Municipal va déposer une demande de subvention dans le cadre de la DETR 2018 pour la mise en accessibilité du bâtiment Mairie-Ecole.

Dépenses imprévues avec la réparation du tubage de la chaudière des écoles pour 2 555€.

Le Conseil accepte le **contrat de prestations de service** pour le contrôle et l'entretien des bouches et poteaux incendie présents sur le territoire de la commune pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} avril 2017 reconduction possible de 2 fois 1 an à 39€ H.T. l'unité.

RAM : le nouveau contrat liant les communes du Relais Assistantes Maternelles dont la commune fait partie est entériné pour la période 2017-2020.

Assurance statutaire : le Centre de Gestion a communiqué à la commune les résultats de la consultation organisée dans le courant du premier semestre 2017, la commune a décidé d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire souscrit par le Centre de Gestion de Loir-et-Cher pour les années 2018-2021.

La municipalité apporte son soutien à la candidature de la commune de Lamotte-Beuvron pour l'organisation des épreuves équestres des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité d'organisation de Paris 2024.

La galette communale pour les Villefrancoeurois et Villefrancoeuroises de plus de 60 ans aura lieu le 6 janvier, venez nombreux découvrir le nouveau spectacle; inscription à la mairie avant le 21/12/2017.

La cérémonie des vœux du Conseil Municipal aux Villefrancoeurois.(es) se déroulera le 27 janvier 2018 à 18h30 à la salle associative.